ré, le premier comte d'Angleterre, l'héritier de la foi, du sang et du fier caractère des Talbots. Nous nous sommes souvent rappelé ces mésintelligences avec douleur et regret. Nous croyons cependant que de part et d'autre la plus parfaite bonne foi dirigea les hommes animés de sentiments contraires.

"Nous voudrions, pour notre part, pouvoir anéantir ce que nous avons écrit sur ce sujet, et comment hésiterions-nous à faire cet aveu, après le noble exemple qu'il nous a été donné? Qui a eu plus de tort ou plus de droit dans le différend dont nous parlons, est une question indigne d'occuper en ce moment notre attention. Musi il est facile de dire celui qui a mis le plus de générosité dans la manière dont tout s'est terminé.

"Nous ne serons pas ressortir les circonstances qui jettent un si beau lustre sur la conduite de lord Shrewsbury au banquet de Covent-Garden. Nous nous contenterons d'exprimer l'admiration sans réserve qu'elle a sait naître chez tous ceux qui étaient disposés à se plaindre du passé ou à le

censurer-

"In est personne qui n'envie an noble comte de Shrewsbury la magnanimilé de l'exemple donné au banquet d'O'Connell. Pouvait-on offrir un plus bel exemple de charité chrétienne, en oubliant, avec une générosité si chevaleresque, toutes les causes de brouiderie?

a Le noble comte aurait pu se contenter de laisser le pas-é dans l'onbli sans compromettre sa dignité aux yeux du monde par une démonstration publique. Quand nous considérons combien cette bles-ure eût été profonde pour la plupart des œurs ; combien la barrière qui sépare O'Connell de lord Shrewsbury eût paru insurmontable aux personnages de son rang, quand il se fût agi d'une démarche pareille à faire auprès d'un homme qui est regardé comme l'est O'Connell par l'aristocratie titrée de l'Angleterre : quand nous voyons ensuite la giâce, la d'gnité, la bonté avec lesquelles a agi l'illustre conte dans ce grand acte de parc'on, nous pensons que nos lecteurs protestants nous excuseront d'exprimer avec franchise le sentiment : qu'un papisle seulement pouvait agir ainsi."

Dublin, 11 mars.—Association du rappel.—Aujourd'hui a eu lieu le meeting hebdomadaire de l'association dans Conciliation-Hall. La rente de la

semaine a produit 305 l. st.

M. John O'Connell a donné lecture de la lettre suivante, adressée à M. Ray par son père:

Mon cher Ray,

Londres, 9 mars 1844.

Rien ne peut égaler l'enthousiasme de ma réception à Birmingham. Il serait impossible à toute personne qui n'assistait pas à la séance de s'en faire une idée. Ce bon accueil me réjouit; car il consolide l'alliance des bons reformateurs des deux pays.

Tout le monde est pour nous en Angleterre, sauf les mignon- d'une aristocratie sordide et la portion déshonnête des chartistes : car, je vous l'assure, il y a d'honnêtes gens parmi ceux-ci; pas beaucoup, assurément, mais encore y en a-t-il. Il est triste de penser combien de mal les chartistes peuvent encore faire à la cause de la réforme. Quoique peu nombreux, ils sont aut se, et partont où ils le penvent, ils continuent de saire sentir leur tyrannie dans les meetings publics. En voilà plus qu'assez sur ces hommes.

Les classes moyennes de la société sont presque toutes attachées au principe: justice pour l'Irlande. Elles sont animées d'un meilleur esprit que (Dieu me le pardonne) je ne l'aurais e-pèré. Elles sentent que les questions qu'a soulevées le dernier procès sont tout aussi intéressantes pour les mis du progrès politique de l'Angleterre, que pour ceux de l'Irlande. Si le gouvernement peut convertir en conspiration les esseis tentés au grand jour, d'obtenir des droits politiques, c'en est fait de toute réforme, de toute amélioration future.

Mais ce qui me semble devoir attirer puissament la sympathie des Anglais, c'est la grande question de la pureté des jugements du jury. Si ce principe est foulé aux pieds, il n'y a plus de sécurité pour la vie, les propriétés, les opinions des citoyens. Voila ce qui soulève l'indignation des Anglais et ce qui donne à l'Irlande l'espoir d'être aidée.

Signé DANIEL O' CONNELL.

PRANCE.

Découverle d'une mine d'ambre en France.—Une mine d'ambre jaune vient d'être découverte sur les limites du département de la Somme, à peu de distance du village de Beauchamps. Cette substance, qu'on rencontre dans les montagnes de Provence, à Saint-Paulet, au Gard et autour de Soissons, ne se trouve abondamment que dans la mer Baltique, sur les côtes de Prusse. Il existe, à ce qu'il paraît, en assez grande quantité sur le territoire de Beauchamps; on en a recueilli de gros morceaux. L'ambre jaune ou succin entre dans la composition du vernis gras, et il est employé aussi aux choses de luxe. Son poli, sa transparence, sa belle couleur l'ont sait mettre au nombre des matières précienses.

—Des lettres de Rome nous disent qu'on attribue les troubles récents qui viennent d'inquiéter l'Italie à l'influence et à l'argent de la Russie : on suppose que l'empereur Nicolas voudrait mettre en avant le nom de son gendre, le duc Leuchtenberg, comme héritier ou vice-roi d'Italie, et, en attendant, créer des embarras à l'Autriche et à la France dans cette partie de l'Europe.

L'abondance des matières nous force à remettre le Tableau voilé,

Ornomona di Hyliso.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM, du Clergé, le Sonssigné, (d'après les rapperts qu'il vient d'etablir avec les principaux fabriquans de Lyon) n'a pas eru m'eux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

Lyon, 12 Decembre 1843.

A M. J. C. ROBELLARD. } NEW-YORK.

"Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous

confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ECHANTILLONS

et même de faire les modifications désirées aux divers dessing qu'ils auront sous les yeux.

*Comme nous fabriquens exprés (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchan-lises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

"Sous le rapport des prix, vous n'autez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, ta disque vos correspondans achètent comme s'ils étaient euxmêmes en fabrique." Les échantillons des objets les

ELICS ECOMES ET LES PECTO XIONVEAUX,

seront exposés à Montreal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Quebec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplica avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'EGLISE.

On fera venir les ORNEMENS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD,

No. 32, Beaver à l'encoignure de Broud Street, New-York.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE, DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE PAR M. CHINIQUY, PRÈTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

The time of the state of the st

Les pensonnes qui désireraient se procurer le peut ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MELANGES.

Prix: trente sols; quatorze schellings la douzaine.

DEMANDES DE MAITRES D'ÉCOLES.

ON a besoin dans la paroisse de SAULT AU RÉCOLLET d'un MAITRE D'ÉCOLE capable d'énseigner le Français et l'Anglas, et muni de bonnes recommendations. On préférerait un homme avec sa femme s'ils étaient capables d'enseigner tous deux. S'adresser aux Commissaires de la paroisse, ou à M. Vinet curé du heu. Les lettres franches de port.

ON demande à St. Valentin un MAITRE D'ÉCOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONET, écuyer, Commissaire d'École.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste. Therèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

LE JOURNAL D'AGRICULTURE CANADIEN.

LE SOUSSIGNE annonce respectueusement qu'il a commencé la publication d'un Journal mensuel, dans la langue française, qui sera exclusivement dévoué à la dissémination d'informations utiles pour les agriculteurs.

Les fermiers et autres qui ont un iniérêt au bien du pays sont priés de lui donner leur support. Les ordres devront être adressés francs de port aux imprimeurs Lovell et Gibson, rue St. Nicolas, qui y donneront une prompte attention.

WM. EVANS,

2 avril 1844.

Editeur et Propriétaire.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES SE publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PLASTRES pour l'année, et cinq plastres par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent endonner avis un mois avant l'expiration de teur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROITON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, Ire-insertion, Chaque insertion sub-équente, Dix lignes et au-dessous, Ire-insertion, 3r. 1d. Chaque insertion subséquente, 10d. Au-dessus de dix lignes, Ire-insertion par ligne, 4d. Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PTRE. IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.